



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

**Direction départementale
de la protection des populations**

Service de la sécurité de l'environnement industriel

Affaire suivie par : Céline GAVELLE

Téléphone : 02.38.42.42.85

Courriel : celine.gavelle@loiret.gouv.fr

Référence : RT/DECHETS/CSDN/CLIS-CSS/CSS CHEVILLY/

REUNION 2017/CR CSS SUEZ RV CENTRE OUEST 2017

**Commission de Suivi de Site (CSS)
du Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux
(CSDND) de Chevilly**

**Compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2017
Sur le site du CSDND**

Sous la présidence de M. Patrick GIRAUD, Directeur Départemental de la Protection des Populations (DDPP) du Loiret, participaient à la réunion :

Collège « Administrations de l'Etat » :

- M. David NOIRJEAN, Inspecteur de l'environnement, DREAL – UD 45,
- Mme Céline GAVELLE, Section risques technologiques, DDPP45.
- Mme Annaïg HELLEU, Responsable du Pôle santé publique et environnementale, ARS-DD45

Collège « Collectivités territoriales » :

- M. Bernard TEXIER, Maire de Chevilly, représente également M. Sylvain RAVAUX, absent excusé,
- Mme Nicole BEAUD'HUY, Conseillère municipale de Saint Lyé la Forêt,
- M. Martial SAVOURE-LEJEUNE, Maire de Cercottes.

Collège « Exploitants » :

- M. Rachid BEN BRAHIM, Responsable de site de la société SUEZ RV Centre Ouest,
- M. Ronan ERTUS, Directeur des activités stockage et valorisation biologique de la société SUEZ RV Centre Ouest,
- Mme Charlotte COLLAS, Ingénieure environnement qualité risques industriels de la société SUEZ RV Centre Ouest.

Collège "Salariés":

- M. Frédéric BEAUBEAU, Membre du CHSCT de la société SUEZ RV Centre Ouest.

Collège « Riverains »

- M. Jean-Claude GOMBAULT, Président de l'Association de la Protection de l'Environnement et des Nappes Phréatiques de l'Orléanais (APENO),
- M. Gilbert GUERIN, Membre de la Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Etaient absents et/ou excusés :

- M. Jannick VIE, Maire de Chanteau,
- M. Pascal GUDIN, Conseiller départemental du canton de Meung sur Loire,
- M. Sylvain RAVAUX, Conseiller municipal de Chevilly,
- M. Claude SURAND, Membre de l'Association Loiret Nature Environnement,
- Mme Laëtitia TRUBERT, Déléguée du personnel de la société SUEZ RV Centre Ouest,

Ordre du jour

1. Visite du centre de stockage de déchets non dangereux
2. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 24 mai 2016
3. Actualisation du bureau
4. Présentation du rapport d'activité du site de l'année 2016 par la société SUEZ RV Centre Ouest
5. Action des services de l'Etat
6. Questions diverses et échanges avec l'assemblée

Une visite du centre de stockage de déchets a été effectuée en préalable à la réunion.

M. Patrick GIRAUD ouvre la séance. Un tour de table de présentation des membres de la CSS est effectué.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS du 24 mai octobre 2016

M. GIRAUD soumet à l'approbation des membres le compte-rendu de la réunion de la CSS du 24 mai 2016.

Les membres approuvent ce compte-rendu à l'unanimité.

2. Actualisation de la composition du bureau de la CSS

M. GIRAUD présente les modifications apportées à la composition de la CSS par arrêté préfectoral du 9 août 2017. M. Rachid BEN BRAHIM et Mme Charlotte COLLAS tous les deux de la société SUEZ RV Centre Ouest ont été désignés comme nouveaux membres du collège "Exploitants" en remplacement de M. Renaud MOPTY et M. Mickaël CHEPTOU.

M. BEN BRAHIM est désigné à l'unanimité par l'assemblée comme nouveau membre du bureau pour le collège "Exploitants".

Cette modification sera actée par un arrêté préfectoral pris ultérieurement.

3. Présentation du rapport d'activité du site pour l'année 2016 par la société SUEZ RV Centre Ouest

M. BEN BRAHIM présente pour l'année 2016 le rapport d'activité de la société SUEZ RV Centre Ouest à l'aide d'un diaporama (joint à ce compte-rendu).

- **Présentation générale du site et de la situation administrative de l'entreprise:**

L'écopôle de Chevilly est en fonctionnement depuis 1982. Sa capacité annuelle de stockage autorisée est de 90 000 tonnes. La surface de stockage restant à exploiter est de 10,4 hectares (Chevilly II).

12 collaborateurs (6 personnes pour le stockage, 5 pour le centre de tri et 1 pour le compostage) sont présents sur site.

M. ERTUS indique qu'en plus de ces 12 collaborateurs, le site accueille également du personnel extérieur (ordonnanceurs). Le nombre de personnels présents sur le site est d'une vingtaine.

M. BEN BRAHIM rappelle les horaires d'ouverture et les moyens matériels disponibles sur le site.

M. ERTUS présente l'ensemble des autorisations administratives encadrant l'activité de l'entreprise depuis 2005, notamment, l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015, l'autorisant à exploiter les casiers de l'installation de déchets non dangereux en mode bioréacteur.

- **Présentation des faits marquants de l'année 2016 :**

• **L'activité du centre de stockage de déchets non dangereux (p.6 du diaporama):**

M. ERTUS présente le tableau détaillant la nature des déchets reçus et sur leurs origines. Le site a traité 63 011 tonnes de déchets. Il y a eu 8 refus de déchets non conformes ou valorisables. Le volume de déchets traités est inférieur à celui autorisé.

Tableau des déchets stockés

Nature déchets	Tonnage	Département 45	Autres départements
ordures ménagères	3715	3715	
Déchet Indust. Banal, résiduel du tri sur site industriel	50377	31598	18780
Refus de tri de DJB ultimes sur installation de tri/trf	5227	5158	70
Déchets de voirie	333	118	215
encombrants non valorisables	149	149	
terres faiblement polluées	2286	2286	
déchets de caoutchouc, mousse	582	582	
Déchets non recyclables en mélange	163	163	
refus de compostage	167	167	
Déchet de l'industrie agro-alimentaire	11	11	
TOTAL DECHETS STOCKES	63011	43947	19064

Source: SUEZ RV Centre ouest

M. ERTUS précise que le site a dû recevoir, avec l'accord de l'administration, 3 715 tonnes d'ordures ménagères issues de l'Usine de Traitement des Ordures Ménagères de SARAN, leur site ayant été inondé en 2017.

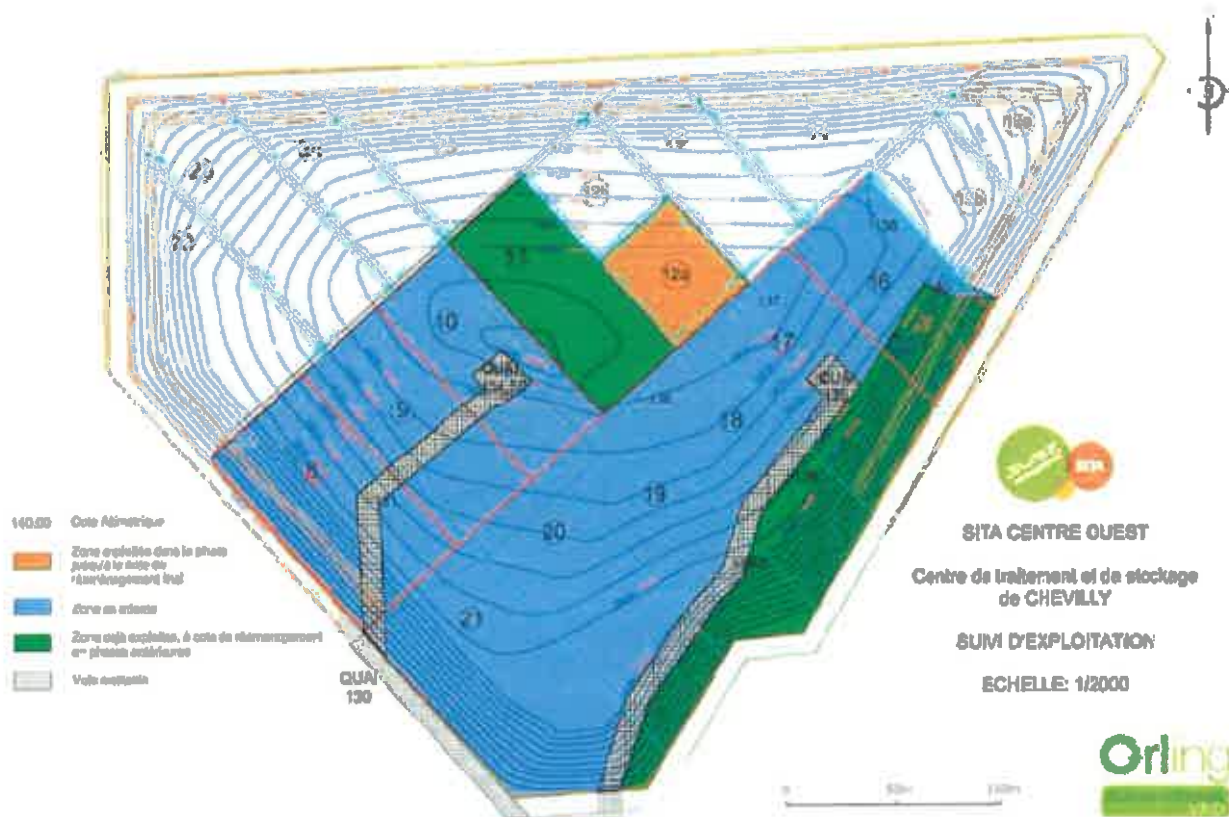
Le site de Chevilly a dû fermer également pour cette même raison en juin pendant 4 jours.

M. BEN BRAHIM présente le plan de masse du site. La poursuite de l'exploitation du casier 11 s'est déroulée jusqu'au 15 août 2016.

L'exploitation du casier 12 a débuté le 16 août 2016.

M. ERTUS indique que l'exploitation du casier 13 devrait intervenir d'ici quelques jours.

Plan d'exploitation du site à compter du 16 août 2016



Source: SUEZ RV Centre Ouest

• Les incidents et la sécurité (p.9 du diaporama):

M. BEN BRAHIM expose les incidents rencontrés sur le site.

Le site a été inondé du 31 mai au 3 juin 2016, nécessitant sa fermeture pendant 4 jours.

La route d'accès entre le pont bascule et la zone de vidage s'est affaissée. Les pompes d'une partie du site ont été mises hors service. Les bassins d'eaux pluviales de Chevilly 2 ont débordé. Le fonctionnement de la torchère a été impacté. Un traitement complémentaire des lixiviats a dû être mis en place.

Photos du site inondé.



Source: SUEZ RV Centre Ouest

Le portique de détection de la radioactivité s'est déclenché 19 fois. Pour 17 déclenchements, les boues de la station de La Source à Orléans sont en cause. L'intervention d'un expert en radioactivité a mis en évidence la nature du radio élément, l'iode 131.

Cet isotope radioactif est essentiellement utilisé dans le cadre du traitement des maladies cancéreuses, par le CHRO d'Orléans la Source.

M. ERTUS précise que cet incident avait déjà eu lieu en 2015 et s'est reproduit en 2017. Plusieurs échanges ont eu lieu entre les services de la DREAL Centre-Val de Loire, les responsables de la Station d'Épuration et le CHRO afin d'améliorer la qualité des boues.

M. NOIRJEAN explique que l'iode 131 a une radioactivité qui décroît rapidement et dans la majorité des cas ces boues peuvent être acceptées sur le site après une période d'entreposage.

M. BEN BRAHIM indique que ces déchets ont été isolés entre 48 h à 72 h en attendant la baisse du taux de radioactivité. Une information auprès de l'inspection des installations classées a été réalisée.

Par ailleurs, le site a dû faire face à plusieurs départs de feu qui ont été maîtrisés.

M. ERTUS rappelle qu'en raison des conditions météorologiques de juin et de l'été, le site a fonctionné en mode dégradé.

M. SAVOURE-LEJEUNE souhaite connaître la procédure en cas de refus de déchargement des déchets.

M. ERTUS explique qu'il y a plusieurs possibilités : soit les déchets sont retriés pour permettre leur valorisation (papiers, cartons, etc.), soit l'ensemble du chargement est refusé car non-conforme.

M. NOIRJEAN souligne que chaque chargement doit faire l'objet d'une fiche d'information préalable de la part du producteur afin de permettre à l'exploitant de vérifier l'admissibilité du déchets avant réception.

Tableau des incidents en 2016

Evenements		Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Accident environnemental	Départ d'incendie	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0	4
	Déversement / Fuite maîtrisée de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	3
Apports non conformes	Surcharges	6	5	10	2	2	4	0	1	1	2	1	1	36
	Défaut d'IPA	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0	1	4
	Déclenchement du portique de radioactivité	0	0	4	0	1	8	3	1	0	2	0	0	19
	Autres : déchets officielement compactable	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	2
Fonctionnement dégradé	Panne / Défaut engins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
	Grands vents	3	4	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0	11
	Autres : Casse matériel par entreprises extérieures, panne torchère	0	1	2	1	1	0	0	0	4	0	2	0	11

Source: SUEZ RV centre Ouest

- **La gestion des lixivats (p. 10 du diaporama):**

M. BEN BRAHIM indique que le site a produit 7 319 m³ de lixivats en 2016.

13 961 m³ de lixivats ont été traités en Station d'Épuration (STEP) d'Orléans La Source et/ou de la Chapelle St Mesmin.

4 074 m³ de lixivats ont été traités via une STEP mobile.

- **Les eaux souterraines et les eaux pluviales (p.11 du diaporama):**

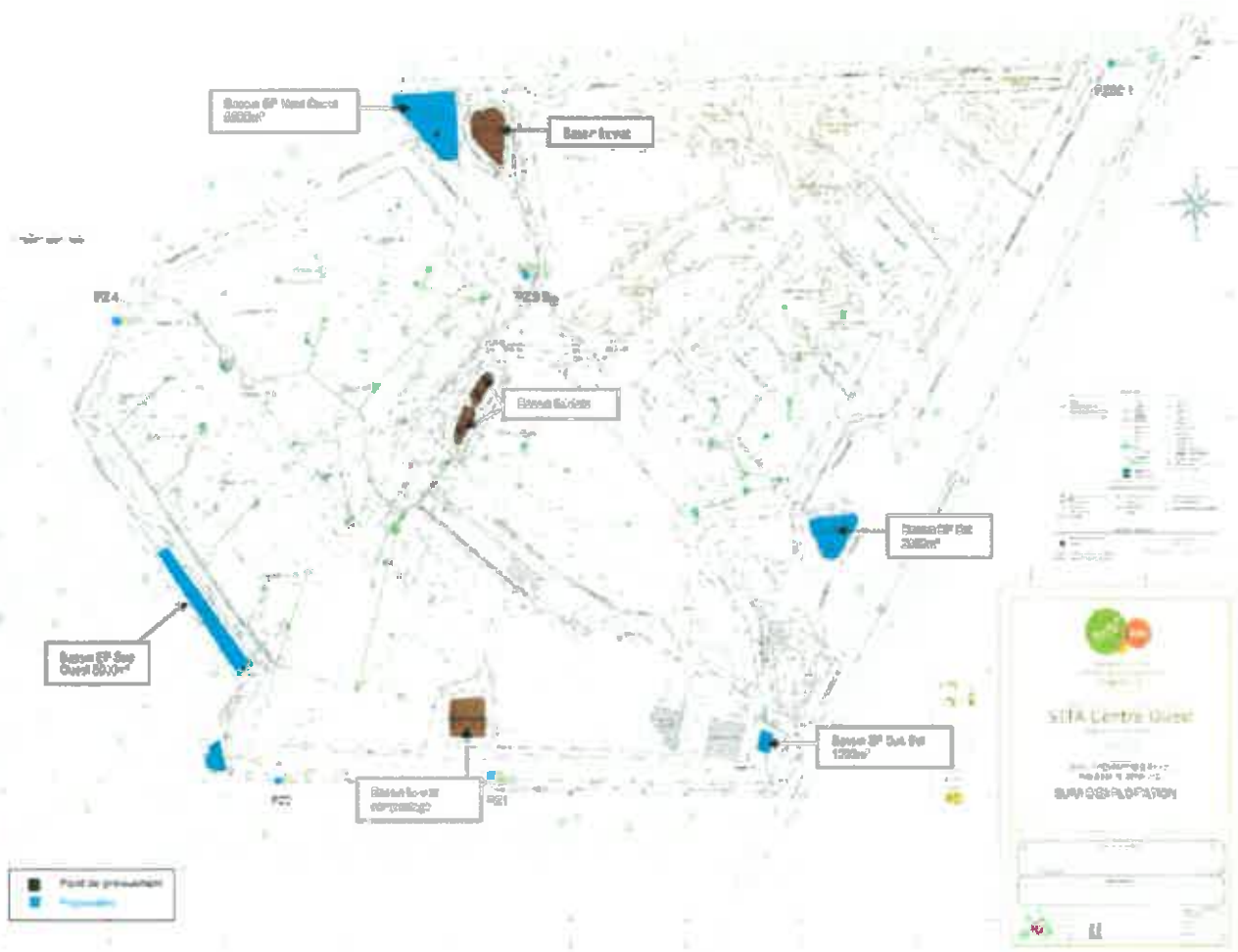
Mme COLLAS explique que le site comporte 5 piézomètres. 4 analyses des eaux par an sont effectuées. L'ensemble du site dispose de 4 bassins pour récolter les eaux pluviales, deux dans chaque partie du site.

En décembre 2016, l'exploitant a constaté sur le piézomètre PZ 2 l'augmentation de certains paramètres tels que le Carbone Organique Total (COT), la Demande Chimique en Oxygène (DCO), et la Demande Biologique en Oxygène (DBO5). Ces mesures n'ont pas été confirmées lors des prélèvements effectués en 2017.

En mars 2016, de légers dépassements du paramètre Potentiel Hydrogène (pH) ont été constatés sur le bassin des eaux pluviales Est de Chevilly 2. Les analyses suivantes n'ont pas confirmé cette augmentation.

M. ERTUS précise que le pH maximum autorisé sur le site est de 8,5 pour les eaux pluviales.

Plan d'implantation des ouvrages des eaux du site



Source: SUEZ RV Centre Ouest

• **La gestion du biogaz (p.12 du diaporama):**

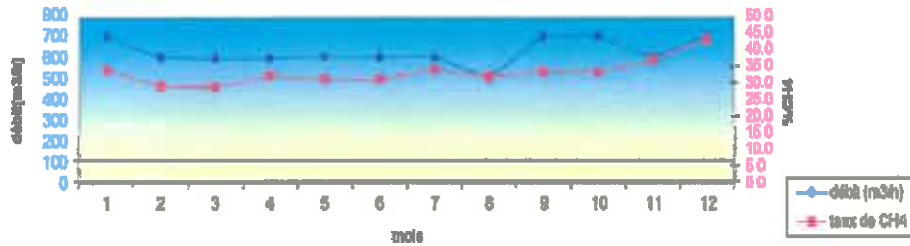
M. BEN BRAHIM indique que le site comporte:

- 48 puits de captage collectant uniquement le biogaz ;
- 26 puits mixtes collectant le biogaz et les lixiviats.

Le taux de fonctionnement de la torchère est de 95 %.

Une campagne d'analyse et d'optimisation du réseau de dégazage est réalisée mensuellement par un technicien spécialisé de la société SUEZ.

Production de biogaz



Source: SUEZ RV Centre Ouest

M. ERTUS souligne que le taux de méthane (CH₄) a augmenté légèrement en fin d'année.

M. BEN BRAHIM explique que les analyses semestrielles de la qualité des rejets atmosphériques ont été réalisées par le laboratoire agréé APAVE Parisienne.

Tableau des analyses des rejets atmosphériques

Paramètres	SO ₂ (mg/Nm ³)	CO (mg/Nm ³)	HF (mg/Nm ³)	HCl (mg/Nm ³)	Nox (mg/Nm ³)	Poussières (mg/Nm ³)	COV nm (mg/Nm ³)	H ₂ S (mg/Nm ³)	Cd, Hg, Tl (mg/Nm ³)	As, Co, Cr, Cu, Mn, Ni, Pb, Sb, V (mg/Nm ³)
Limite AP	400	100	5	50	500	40	50	5	0,1	5
Mars	71	48	1,2	1,6	18	0	0	0,4	0	0,1129
Octobre	180	108	0,9	2,1	41	2,11	8,2	0	0,00039	0,10171

Source: SUEZ RV Centre Ouest

• **Les travaux et les aménagements (p.13 du diaporama):**

Les travaux réalisés en 2016 sont :

- la couverture en argile sur le casier 10 ;
- des travaux de voirie et sur le quai de vidage ;
- la création des casiers 12a et 12b ;
- le raccordements des puits mixtes du casier 11.

• **La protection de la faune et de la flore (p.14 du diaporama):**

M. ERTUS explique que l'écopôle de Chevilly a signé le 28 février 2013 une convention de partenariat avec l'association Loiret Nature Environnement portant sur le suivi de la biodiversité sur le site.

- Le bilan des activités de tri et de compostage (p.15-p.16 du diaporama):

M. BEN BRAHIM précise que pour l'activité tri, le site a réceptionné 19 900 tonnes de déchets dont 14 807 tonnes ont été valorisées.

Le site a réceptionné 16 786 tonnes de déchets dont 15 763 tonnes ayant subi un processus de compostage.

Tableau du bilan du compostage

Nature des Matières	Tonnages
Boues de STEP Urbaines Non Dangereuses	8218
Matières Organiques Industrielles	825
Déchets Verts frais	6818
Totaux des matières ayant subi un processus de compostage	15763
Bois/palettes	1023
Totaux des matières n'ayant pas subi un processus de compostage	1023
Totaux des matières réceptionnées en 2016	16786

Source: SUEZ RV Centre Ouest

En 2016, 4 988 tonnes de compost normé NF U 44-095 ont été produites.
2 518 tonnes de jus de lagune ont été traités en STEP d'Orléans.

M. NOIRJEAN fait remarquer que le bilan d'activité 2016 mentionne la présence de trois piézomètres en amont et deux en aval pour le suivi de la nappe phréatique alors que l'arrêté préfectoral de 2015 encadrant les activités du site prescrit un piézomètre en amont du site et quatre en aval.

M. ERTUS précise qu'il vérifiera ces données du bilan d'activité 2016.

4. Action des services de l'Etat

M. NOIRJEAN, après avoir présenté les différentes missions de l'inspection des installations classées, explique que le site a fait l'objet d'une visite d'inspection le 19 avril 2016 dans le cadre du suivi annuel des activités. Les conclusions de cette visite ont été présentées aux membres de la CSS lors de sa réunion du 24 mai 2016.

Suite aux inondations subies par le site, une seconde visite d'inspection a eu lieu le 7 juin 2016. L'objectif était d'examiner les dégâts occasionnés sur une partie du site.

Le bassin de stockage des lixiviats et le bassin des eaux pluviales du site "Les Chancellières" ont été submergés par l'inondation. Par conséquent, des lixiviats se sont déversés dans le milieu naturel.

Cette situation a contraint l'exploitant à arrêter le pompage des lixiviats dans les casiers et à évacuer les lixiviats des bassins ayant été remplis par les inondations vers la STEP d'Orléans.

Un suivi plus spécifique de la qualité des eaux souterraines devra être réalisé en 2017.

Le 9 août 2016, l'inspection des installations classées a effectué une visite de contrôle afin de vérifier la conformité du nouveau casier de stockage des déchets n°12. Il a été constaté une non-conformité, à savoir :

- des incohérences dans les résultats de contrôle sur les doubles soudures de géomembrane en Polyéthylène Haute Densité (PEHD).

M. NOIRJEAN explique que ces contrôles sont réalisés par l'entreprise de pose et un organisme indépendant de contrôle. Il précise que le bureau de contrôle s'était contenté de recopier les résultats obtenus par l'entreprise de pose.

Il rappelle que ces vérifications sont essentielles pour garantir l'intégrité de la géomembrane dans le temps et préserver in fine la qualité des eaux souterraines et des sols au droit du site.

A l'issue de ce contrôle, l'exploitant a changé de bureau de contrôle.

Le 29 mars 2017, l'inspection des installations classées a procédé à une visite de contrôle du site qui a permis de relever 10 non-conformités dont 5 de niveau 1, à savoir :

- installation de stockage de déchets non dangereux :
 - la charge hydraulique de lixiviats mesurée en fond de plusieurs casiers excède la hauteur de 30 cm autorisée ;
 - des perméats non conformes sur le paramètre pH ont été injectés dans le module de valorisation du biogaz ;
- plate-forme de compostage:
 - l'exploitant ne mesure pas la température des andains ;
 - l'exploitant ne sépare pas les stockages de matières premières des lots de compost ;
 - les moyens de lutte contre l'incendie de la plateforme de compostage ne sont pas adaptés aux risques.

Par arrêté préfectoral du 22 juin 2017, l'exploitant a été mis en demeure d'apporter les mesures correctives nécessaires dans un délai de 24 mois afin de respecter les dispositions de l'article 11 de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux (charge hydraulique des lixiviats en fond de casier).

M. NOIRJEAN souligne que certains puits ont une charge hydraulique de lixiviats d'une hauteur de 9 m.

M. ERTUS précise que seul un puit est dans ce cas.

M. NOIRJEAN précise que plusieurs puits ont une charge hydraulique de lixiviats de 3-4 m.

Concernant la plate-forme de compostage, M. NOIRJEAN indique que durant l'été 2017, trois départs de feu se sont déclarés dans les andains. Par conséquent, l'inspection des installations classées a demandé à l'exploitant de renforcer la détection sur cette partie du site. Celle-ci doit être opérationnelle pour la fin septembre 2017.

M. BEN BRAHIM indique que la surveillance et les astreintes relatives au centre de tri, au centre de stockage de déchets non dangereux et à la plate-forme de compostage vont être harmonisées.

Par courrier du 13 juillet 2017, l'exploitant a justifié la mise en oeuvre des mesures correctives nécessaires pour lever la plupart des non-conformités.

M. NOIRJEAN indique que l'analyse du dossier d'ouvrage pour le casier 13 est en cours et que son inspection sera réalisée ce jour.

M. GIRAUD demande si l'exploitant a des compléments à apporter à M. NOIRJEAN.

M. ERTUS souligne que le site a été très fortement impacté par les inondations. Les anciens casiers ne sont pas correctement membranés. Par conséquent, en cas de fortes pluies, les niveaux de lixiviats et d'eau dans les puits augmentent.

Il indique qu'une grande campagne d'évacuation des lixiviats est prévue pour la fin de l'année 2017.

A la demande de M. VIÉ, M. NOIRJEAN rappelle les sanctions encourues en cas de non respect des dispositions d'un arrêté de mise en demeure.

M. BEN BRAHIM souligne la volonté de la société de respecter le délai de 24 mois qui lui est imposé par l'arrêté de mise en demeure pris à son encontre le 22 juin 2017.

M. ERTUS précise que malgré l'écoulement des lixiviats dans le milieu naturel lors des inondations, les analyses ne démontrent aucun impact environnemental.

M. SAVOURE-LEJEUNE demande si les clôtures du site sont correctement closes.

M. ERTUS le confirme.

M. BEN BRAHIM indique que des personnes se sont introduites sur le site afin de siphonner le carburant des camions.

M. SAVOURE-LEJEUNE souhaite savoir si le site dispose d'équipements de vidéosurveillance.

M. BEN BRAHIM précise qu'il s'agit de matériels de télésurveillance mais la zone concernée par les vols n'était pas filmée. Il explique que des inspections sont réalisées régulièrement autour du site.

M. GOMBAULT demande si ces contrôles sont effectués à l'intérieur ou l'extérieur du site.

M. BEN BRAHIM répond que cette surveillance est réalisée en périphérie du site.

M. GOMBAULT interroge l'exploitant sur la mise en place d'exercices de lutte contre les incendies avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) évoquée lors de la précédente réunion de CSS.

M. ERTUS explique que la demande a été faite auprès du SDIS mais qu'à ce jour elle est restée sans réponse.

M. GOMBAULT trouve cela regrettable.

M. GIRAUD propose que cette demande soit réitérée par courrier auprès du SDIS en mettant la Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire et le service SIRACED-PC de la Préfecture du Loiret en copie.

M. ERTUS explique que la société SUEZ RV Centre Ouest, en lien avec GRDF, a pour projet de réinjecter le biométhane issu du biogaz dans le réseau de gaz naturel. Le projet est bien avancé et pourrait se concrétiser en 2019. Il précise que cette énergie verte servirait aux riverains du secteur. C'est un processus mis en place par GRDF, dont deux installations uniquement fonctionnent en France.

M. VIÉ souhaite connaître le réseau de gaz utilisé pour cela.

M. ERTUS indique qu'il s'agirait de celui de Chanteau à 5 km.

M. SAVOURE-LEJEUNE demande quel sera le coût de cette installation.

M. ERTUS explique que des textes réglementaires encadrent ce processus. Une subvention de 40 % du coût peut être versée. Le coût correspondant aux travaux de génie civil est de 800 000 euros. A cela s'ajoute celui de l'unité mobile industrielle.

M. VIÉ fait part des problèmes rencontrés par les transporteurs. Ceux-ci se rendent à l'adresse postale du site et non à l'adresse physique. Ceci entraîne un fort trafic de camions sur la commune de Chanteau.

M. GUERIN souligne que les convocations à la réunion de la CSS ne comportent pas l'adresse physique du site.

M. GIRAUD s'engage à ce que cela soit précisé sur les prochaines convocations.

En l'absence d'autres questions, M. GIRAUD remercie les membres de leur participation et lève la séance.

Le Président de la CSS,



Patrick GIRAUD